

OPTION SPORTIVE FOOTBALL

A partir de septembre 2021, le collège Montesquieu propose aux élèves volontaires, qui entrent en 6^{ème} et 5^{ème}, de pratiquer le football dans le cadre d'horaires aménagés.

Cette option s'adresse aux élèves du collège, filles et garçons, qui désirent se perfectionner à la pratique de leur sport tout en suivant leur scolarité.

Le dispositif décline les objectifs pédagogiques généraux du projet pédagogique de l'Education Physique et Sportive du collège. Il vise à développer les notions de :

- Citoyenneté.
- Intégration.
- Culture à travers les connaissances et compétences spécifiques et générales liées à l'activité Football.
- Hygiène corporelle et hygiène de vie...

Objectifs Généraux :

- *Développer la citoyenneté.*
- *Augmenter les chances de réussite scolaire.*
- *Développer la motricité générale et spécifique.*
- *Améliorer l'hygiène.*
- *Développer les connaissances liées à l'activité physique.*

Objectifs Spécifiques :

- Améliorer la condition physique.
- Progresser sur les plans de la tonicité, de l'équilibre, de la coordination.
- Intégrer des connaissances indispensables à la pratique physique (échauffement, étirement, hygiène alimentaire et corporelle ...).
- Apprendre les principales notions de sport collectif (termes, éléments tactiques simples).
- Comprendre et respecter une règle, prendre et respecter un engagement : par la pratique de l'arbitrage.



Organisation pédagogique :

- Scolarité : les élèves de l'option sont répartis dans plusieurs classes.
- Horaires : identiques aux autres classes.
- Pas de possibilité de s'inscrire en bilingue anglais/allemand en 6^{ème} et de suivre l'option latin, à partir de la 5^{ème} si on choisit l'option football.
- Participation obligatoire aux compétitions proposées par l'Association Sportive (AS) du collège.
- Les encadrants se donnent le droit de stopper l'option foot si les résultats ou le comportement durant l'année ne sont pas satisfaisants.
- Suivi médical : un certificat annuel de non-contre-indication à la pratique du football en compétition est obligatoire.

Horaires :

L'emploi du temps des élèves, ayant choisi cette option, est aménagé de façon à participer à 2 entraînements par semaine :

- Les mardis de 16h00 à 17h30.
- Les jeudis de 16h00 à 17h30.
- Les mercredis de 13h00 à 14h30 (participation obligatoire aux activités de l'association sportive).

Encadrement de l'option football :

Encadrement assuré par **Monsieur Sentenac et Monsieur Ségretier**, tous deux professeurs d'éducation physique et sportive et diplômés par la Fédération Française de Football.

Conditions d'accès :

- Compléter la fiche de candidature
- Etude du dossier scolaire :
 - Avis du professeur de CM2 pour les futurs élèves de 6^{ème} ; du professeur d'éducation physique et du professeur principal pour les futurs élèves de 5^{ème}.
 - Sous la responsabilité du Principal une sélection des dossiers sera réalisée le 16 juin.
- Tests de détection pour les élèves retenus : le mercredi 23 juin (les horaires seront précisés par convocation individuelle).
- Les installations sportives sont mises à notre disposition par la commune.
